

Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177

(5350 à 5400, avenue Henri-Julien).

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA18 25 0111 du 9 avril 2018, le projet du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)*

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 1^{er} mai 2018, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, Salle Le Plateau au rez-de-chaussée.

QUE ce projet de règlement vise à incorporer la propriété visée (5350-5400, avenue Henri-Julien) au secteur adjacent au nord, qui autorise un bâti de 3 à 5 étages (11-T2).

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 13 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx